

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2019-2020

Commune de Donzenac



PREFECTURE DE LA CORREZE



1. Périmètre et publics du PEDT

1.1 Identification du territoire

Nom commune : Commune de Donzenac

Adresse : 1, place de la Liberté

Code Postal : 19 270 Commune : Donzenac

Tél. : 05.55.85.72.33

Mail : alsh.donzenac@yahoo.fr; delphine.costes@agglodebrive.fr

Maire/président : Yves LAPORTE, Maire

Elue responsable (nom, prénom) : Sylvie MADRIAS, Adjointe au Maire - secteur affaires scolaires et périscolaires.)

1.2 Public et établissements scolaires concernés (réf année scolaire 2018-2019)

Niveaux	Primaire			Secondaire		Autres	TOTAL
	Ecole Maternelle		Ecole Élémentaire	Collège	Lycée		
Tranches d'âge	- de 3 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	+ de 18 ans	
Nombre de jeunes		81	202				

Etablissements (Nb)	Publics	Privés sous contrat	Total
Ecoles maternelles	1 (3 classes)		1
Ecoles élémentaires	1 (9 classes dont 1 ULIS)		1

L'école de Donzenac est répartie sur deux bâtiments séparés : les petites et moyennes sections sont accueillies dans le « bâtiment maternels » ; les grandes sections et les primaires sont accueillis dans le « bâtiment primaires ». Pour la rentrée 2019-2020, l'ouverture d'un demi-poste supplémentaire est prévue, avec donc des effectifs qui seront en légère augmentation.

Le passage à une semaine de 4 jours a été soumis au vote du conseil d'Ecole le 5 mars 2019 ; cette proposition a recueilli 14 votes favorables et 14 abstentions ; le Conseil Municipal s'est ensuite prononcé par délibération (n°002-03/2019) pour un retour dérogatoire à 4 jours de classe à compter de la rentrée de septembre 2019. Cette modification de l'organisation des rythmes scolaires conduit donc à une révision du Projet Educatif Territorial.

2. Le diagnostic enfance-jeunesse

2.1 Vous avez déjà réalisé un diagnostic territorial

Si votre projet se base sur un diagnostic de territoire partagé avec les divers acteurs éducatifs et formalisé dans un document, **joignez-le à ce dossier**.
[Pas de nouveau diagnostic depuis juin 2015.](#)

2.2 Vous n'avez pas de diagnostic formalisé Renseignez les rubriques ci-dessous :

Donzenac est une commune dynamique de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, avec une démographie croissante depuis plusieurs années. Située en zone périurbaine à proximité immédiate de Brive, elle accueille de nombreux ménages actifs travaillant sur les bassins de Brive ou Tulle, mais n'est pas pour autant devenue une commune dortoir, en raison de la diversité de sa population et d'une vie socio-culturelle très riche. Son emplacement proche des axes de déplacement, et notamment du carrefour autoroutier, a largement favorisé son attractivité en termes de développement économique et touristique (patrimoine médiéval). Ce développement s'accompagne de la mise en œuvre d'une politique d'accueil volontariste avec des services publics de qualité et un soutien marqué à l'animation sociale locale.

Données INSEE 2016 :

2684 habitants.

Un taux de variation de la population entre 2010 et 2015 de +0.7% (Département -0.1%) : dynamisme démographique.

Un taux élevé de ménages propriétaires de leur résidence principale : 80.1% (Département 68.4%)

Des ménages avec des revenus plus élevés que la moyenne départementale (médiane du revenu disponible par UC 21 181€ / Département 19 903€)

Un taux de pauvreté de 10.1%, plus faible que le taux départemental (13.1%)

Un taux d'activité des 15-64 ans de 79.5%, plus élevé que le taux départemental (73.9%)

Un taux de chômage des 15-64 ans de 9.2%, plus faible que le taux départemental (10.9%)

Le développement et la qualité des services d'accueil petite enfance / jeunesse, est donc essentiel sur cette commune qui concentre une importante population familiale active, mais sur laquelle résident également des familles avec enfant(s) dans des situations plus précaires.

- Listez les principales activités périscolaires et extrascolaires (sportives, culturelles, ALSH, accompagnement à la scolarité (Clas), aide aux devoirs...) déjà existantes à l'initiative particulière de la collectivité, d'une association :

Des services publics à destination des enfants et des jeunes :

Petite enfance : un multiaccueil et un relais assistantes maternelles, dont la gestion a été déclarée d'intérêt communautaire et transférée à la CABB au 01.01.2014.

Enfance-jeunesse : un ALSH périscolaire et extrascolaire, accessible dès la scolarisation et jusqu'à 17 ans, en gestion communale.

Une vie associative riche :

Des clubs / associations sportives : tennis, football, judo, pétanque, yoseikan budo, course à pied, handball,

Des associations culturelles : danse, musique, chant, loisirs créatifs,

Des acteurs de l'animation locale : comité des fêtes, associations d'habitants des villages, ...

Une association d'aide aux devoirs pour les élèves ayant besoin de soutien.

Des acteurs importants de la vie locale :

Gendarmerie, CIS, EHPAD, commerçants, comité de jumelage, clubs d'aînés, camping...

Des équipements variés :

Stade, parcs de loisirs, gymnase, dojo, cours de tennis, parcours santé, minigolf, salles municipales....

Un patrimoine riche :

Un village médiéval, des chemins de randonnée (campagne, bois), les Ardoisières de Travassac, une vie agricole...

Des projets de développement :

Requalification de l'ancienne piscine en city stade

Aménagement d'un bâtiment public à proximité des équipements de loisirs, à destination des associations et de l'ALSH (avec un espace dédié).

Restructuration des équipements sportifs

Aménagement des espaces publics

Modernisation du camping

Construction d'une salle des fêtes

Modernisation des moyens de communication...

- Quels besoins avez-vous répertoriés ? D'une manière générale et par type de public (tranches d'âge, etc.) :

Les services d'accueil enfance jeunesse sont depuis longtemps une priorité des élus de la commune, et d'importants moyens ont été mobilisés, depuis le début des années 2000 notamment, pour répondre au mieux aux besoins des familles et des enfants :

- Des familles actives avec des besoins de garde
- Des familles plus précaires avec des besoins d'accès au collectif et au loisir
- Des services qui doivent permettre d'effacer les inégalités sociales (accessibilité) et de donner à tous les enfants un socle de culture et de connaissance qui leur permettra de s'épanouir dans les meilleures conditions.

La mise en œuvre d'un projet éducatif global, et d'un service ALSH sur tous les temps d'accueil péri et extrascolaires depuis 2001, ont permis de développer une action qualitative mettant la continuité éducative au cœur du projet pédagogique de l'établissement (tarifs accessibles, locaux neufs et fonctionnels, encadrement stable et formé, animations diversifiées...). La réforme des rythmes scolaires intervenue en 2013 a donc pu s'appuyer sur une base d'organisation déjà axée sur le partenariat entre les acteurs de la vie de l'enfant, avec des moyens existants qu'il a seulement fallu réorganiser.

Depuis l'année scolaire 2013-2014, avec le passage à 4.5 jours de classe par semaine, l'organisation du PEDT a été évaluée régulièrement avec les partenaires et les familles, et l'organisation des semaines a été réajustée plusieurs fois dans un souci de qualité de service et d'adaptation aux besoins des enfants et de leurs familles :

Une première évaluation en 2014 : un bilan collectif réalisé avec les familles, les enseignants et les équipes communales :

Une satisfaction globale sur l'organisation : une meilleure répartition des temps d'apprentissage scolaire, une participation de ¾ des enfants aux différents temps d'animation proposés sur les heures libérées, un déroulement satisfaisant des APC, un partenariat solide avec le réseau associatif, une organisation différente pour les maternelles et les primaires afin de s'adapter aux rythmes spécifiques...

Cependant les acteurs interrogés ont fait remonter une plus grande fatigue des enfants et déploraient le temps trop court pour le déroulement des TAPs. De plus la sortie de classe n'avait pas lieu à la même heure tous les après-midis.

Suite à cette évaluation, de premières évolutions de fonctionnement ont été adoptées : les horaires de sortie ont été harmonisés, les ateliers du vendredi AM ont été remplacés par un temps récréatif plus souple car les enfants en fin de semaine n'étaient plus réceptifs aux ateliers, et les animateurs de l'ALSH ont revu leur proposition d'organisation des activités du mercredi après-midi, avec des choix laissés aux enfants et une priorisation sur des activités collectives.

Une deuxième évaluation en 2017/2018 : mise en place d'un comité de pilotage (élus, enseignants, parents d'élèves, agents communaux, associations, partenaires institutionnels et consultation des enfants). Cette réflexion avait pour objet de décider d'un éventuel retour dérogatoire à la semaine de 4 jours, rendu possible par le décret 2017-1108 du 27.06.2017.

Si l'ensemble des acteurs s'est montré satisfait du service offert, ce qui a abouti au choix de rester sur une organisation sur 4.5 jours de classe, les retours ont une fois de plus alimenté de façon constructive la réflexion sur le déroulement et la continuité des journées des enfants. Des choix ont été faits pour améliorer le service et sont mis en œuvre depuis la rentrée de septembre 2018.

A noter que cette évaluation a été complétée par un temps de formation commun école / ALSH en juin 2018 : ce temps dédié a permis aux équipes enseignantes et aux services communaux de réfléchir à de nouveaux outils permettant d'améliorer la continuité éducative : moyens de communication, temps de réunion formalisés plus réguliers...

Suite à cette seconde évaluation, la commune a fait partie des rares organisateurs à choisir un maintien à 4.5 jours de classe pour 2018-2019. Cependant cette année scolaire a montré qu'une harmonisation de rythme avec les écoles du secteur serait souhaitable pour faciliter l'organisation des projets mais aussi l'accès des enfants aux loisirs extrascolaires le mercredi notamment. La proposition de revenir à une organisation dérogatoire sur 4 jours de classe a donc été soumise au vote lors du 2^{ème} conseil d'école (5 mars 2019), validé en Conseil Municipal le 14 mars 2019 et entérinée par les services de l'Etat.

Le PEDT conventionné en 2018 est devenu caduque. Cependant la collectivité, qui déploie des moyens importants depuis 2001 pour assurer l'accueil des enfants et de leurs familles, souhaite continuer à travailler sur une approche éducative et pédagogique de qualité, ainsi que sur l'accompagnement à la parentalité. La mise en œuvre d'un nouveau PEDT, prenant en compte l'évolution organisationnelle des temps scolaires et périscolaires, permet de formaliser et d'encadrer cette volonté affirmée.

▪ Quels sont les atouts de votre territoire pour la mise en œuvre d'un PEDT ?

- Une volonté politique de qualité d'accueil des familles et des enfants, avec des moyens importants mis en œuvre : qualification et stabilité des équipes, investissement dans les locaux... ; un projet éducatif qui reste prioritaire dans les choix d'orientation budgétaire malgré la diminution des recettes publiques.
- Une richesse dans les services aux familles sur la commune : structure d'accueil petite enfance, relais assistantes maternelles, associations, secteur ados à l'ALSH... les liens entre ces services sont un socle important pour assurer **une approche globale et complémentaire** de la prise en compte des

familles et des enfants.

- Des liens de proximité (éducative, fonctionnelle et géographique) entre l'école et les services communaux
- Une dynamique de concertation et d'implication des différents acteurs
- Un service ALSH avec des agents permanents qui sont présents et interviennent sur les différents temps des journées des enfants (école, restauration, vacances...) – ce qui permet d'afficher des repères nécessaires aux enfants mais aussi de faire le lien entre les acteurs pour assurer une continuité éducative.
- Un retour à 4 jours de classe qui va permettre de dégager du temps pour les équipes et de remettre en œuvre une véritable politique d'animation pour les mercredis.

▪ Quelles sont les contraintes à prendre en compte pour la mise en œuvre d'un PEDT ?

- Formaliser des temps de concertation entre les acteurs locaux et notamment avec l'école.
- Dégager du temps de travail « hors sol » pour permettre aux équipes de réfléchir les projets, de se former, de communiquer – alors que le service ALSH notamment est ouvert tous les jours que ce soit en période scolaire ou pendant les vacances

▪ Si vous avez déjà une politique enfance jeunesse, quels liens faites-vous entre les différents temps de l'enfant que la collectivité prend en charge ?

Comme on l'a vu, Donzenac accueille une population familiale active et doit donc répondre de façon adaptée :

- Aux besoins des familles en matière de « garde » : des amplitudes d'ouverture importantes (beaucoup de parents ne travaillent pas sur la commune et ont donc des temps de trajet domicile/travail) ; des souplesses dans les horaires d'accueil (par ex possibilité pour les plus jeunes d'être accueillis plus tôt après la pause méridienne afin de se rendre au temps de repos avec les camarades déjeunant au restaurant scolaire) ; très peu de fermetures dans l'année (semaine de Noël + 1 ou 2 ponts).
- Aux besoins des familles en matière de parentalité et de continuité éducative : valorisation de l'écoute active, des transmissions ; proposition de temps de loisirs partagés ; diffusion large des outils de communication ; relais d'informations diverses...
- Aux besoins des enfants accueillis : observation, respect des rythmes individuels, formation des équipes, diversité des projets d'animation et des activités, ...

Si les services organisés par la commune sont ceux qui sont les plus présents auprès des enfants, la concertation avec l'école, les associations, le lien avec les parents, se développent depuis quelques années afin de tendre vers une meilleure continuité dans l'accueil des enfants.

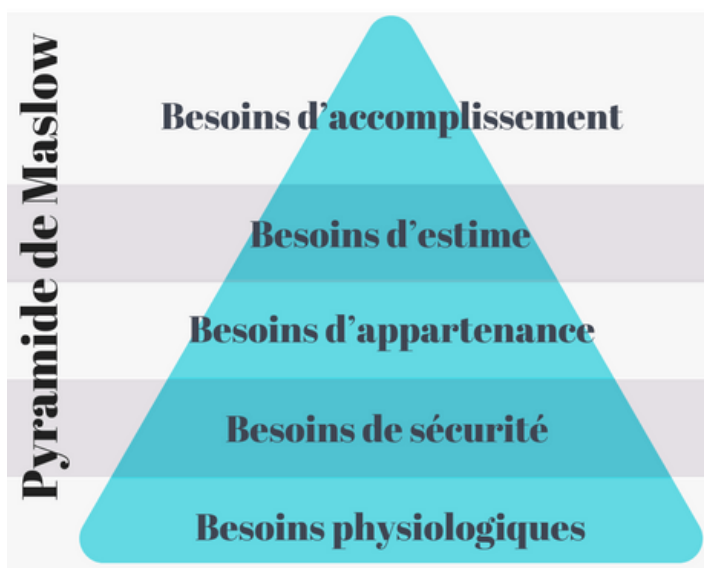
3. Les objectifs éducatifs

Compte tenu du diagnostic réalisé, quels sont les axes prioritaires de votre politique territoriale en faveur des jeunes ? :

La refonte du PEdT intervient sur une période où les acteurs de l'accueil de l'enfant réinterrogent leurs pratiques. Le pilotage principal de l'accueil des enfants revient en effet à un service ouvert toute l'année, avec des agents qui sont auprès du public sur l'ensemble de leurs temps de travail, et un rythme soutenu en continu pour assurer l'accueil et la proposition d'animations au quotidien.

S'inscrire dans le cadre global des politiques publiques, se réapproprier les fondamentaux, recentrer l'analyse des pratiques autour des objectifs éducatifs, remettre en perspective les missions d'accueil avec les besoins du public accueilli, s'informer sur l'avancée des études (neurosciences) et des connaissances autour de la parentalité et du développement de l'enfant... seront les axes de travail prioritaires des mois à venir, et font donc l'objet de ce projet éducatif.

1 – Mieux connaître et prendre en compte les besoins fondamentaux de l'enfant.



La Pyramide de Maslow est un outil à la fois simple et synthétique qui offre une base de réflexion aux acteurs de l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Elle identifie 5 besoins fondamentaux souvent reformulés dans les projets éducatifs avec l'expression « sécurité physique, affective et morale des enfants ».

Les avancées en matière de recherche (neurosciences notamment) rendent actuellement de plus en plus concrète et palpable l'importance de la prise en compte de ces besoins fondamentaux. Elles permettent aux différents acteurs éducatifs de la vie des enfants de réinterroger leurs pratiques et de leur donner du sens.

La collectivité souhaite donc mettre en place des moyens d'information / de formation qui permettront au plus grand nombre d'actualiser ses connaissances, et de contribuer à la mise en œuvre concertée d'une véritable continuité éducative.

Actions :

- Proposer des temps de formation avec intervenants professionnels spécialisés dans les besoins et le développement de l'enfant – dans une approche généraliste ou dans une approche spécifique (ex importance de l'observation, besoins des enfants atypiques, des enfants porteurs de handicap,...). Ces temps pourront être ouverts aux équipes enseignantes, aux équipes communales, aux associations recevant un jeune public...

- Proposer des temps d'analyse de la pratique professionnelle et / ou de supervision aux équipes communales : travailler dans le domaine socio-éducatif induit par définition une position / une posture particulière vis-à-vis des publics accueillis (observation, écoute, accompagnement). **L'analyse de la pratique** est centrée sur l'utilisateur ; donner à l'équipe la possibilité régulière de prendre du recul, d'exposer ses problématiques, ses questionnements sur des situations rencontrées, de réfléchir collectivement – sous l'œil d'un professionnel extérieur, permet **directement** de développer la qualité du service et de la relation au public. **La supervision** est une approche différente qui se centre sur les fonctionnements de la relation d'équipe ; elle permet de réfléchir l'organisation des missions, les responsabilités de chacun, d'exprimer les non-dits... c'est un temps de parole permettant de poser les choses et de réfléchir collectivement afin de mobiliser l'équipe autour d'un objectif commun. Si les supervisés en sont les principaux bénéficiaires, la cohésion recherchée apportera là encore, mais plus **indirectement**, une amélioration qualitative du service.
- Pérenniser les temps d'échanges dédiés avec notamment les équipes enseignantes : sous l'égide des services de l'Etat, trois temps de formation croisée sur la thématique de la continuité éducative ont eu lieu en 2018 et 2019. Ces échanges se sont avérés très enrichissants et ont permis de mettre en œuvre rapidement des actions concrètes (réorganisation, communication) avec des objectifs communs : donner de meilleurs repères aux enfants, mieux informer les familles. Tous les participants ont apprécié ce travail et le fait d'avoir un temps dédié à y consacrer. La commune réfléchit donc à des moyens de développer cette dynamique, avec des temps pédagogiques complémentaires aux temps de formation (voir ci-dessus).
- Constituer un fonds documentaire pour les équipes : achats de livres spécialisés, abonnements, diffusion d'informations pertinentes (articles de presse) ; possibilité de le mettre à disposition d'autres partenaires.

Moyens nécessaires :

- Un pilotage de la démarche : recueillir les besoins exprimés par les acteurs, contacter les intervenants, mettre en place l'organisation matérielle, produire des outils de synthèse, accompagner la démarche projet (un référent ?).
 - Ressources humaines : les actions nécessitent de formaliser des temps de travail plus importants en-dehors de la présence face au public.
- Un coût financier (intervenants professionnels, RH, achat du fonds documentaire). Le montage d'un projet spécifique et la recherche de financements sont à l'étude.

2 – Mettre en œuvre des moyens pour assurer l'épanouissement de chacun, à travers des axes éducatifs prioritaires :

Tous les acteurs s'occupant des enfants et de jeunes ont un rôle éducatif. Si l'on s'en réfère à sa définition, **l'éducation** s'entend à plusieurs niveaux :

- Former quelqu'un en développant et en épanouissant sa personnalité.

- Développer une aptitude par des exercices appropriés
- Développer chez quelqu'un, un groupe, certaines aptitudes, certaines connaissances, une forme de culture
- Faire acquérir à quelqu'un les usages de la société

De même, d'un point de vue linguistique, l'**animation** consiste à faire vivre, à donner du mouvement.

L'activité contribue à accompagner les enfants dans ce sens mais elle n'est pas une fin en soi ; tous les temps d'accueil sont des temps éducatifs (liaisons pour se rendre d'un service à un autre, temps de repas, récréations...). Au travers du projet pédagogique et des projets d'animation, l'équipe met en œuvre des conditions d'accueil contribuant à l'épanouissement des enfants, dans un équilibre entre le respect de leurs besoins individuels et le bon déroulement de la vie collective. Elle contribue au développement et à l'épanouissement, elle est également un temps qui favorise l'observation.

Actions :

- Valoriser et développer les compétences des agents, promouvoir la concertation en acteurs : (voir-ci-dessus)
- Permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre adapté et sécurisant : recours à une équipe stable et qualifiée, réflexion sur l'aménagement des locaux, la mise en place de repères rassurants, le déploiement d'outils contribuant au bien vivre ensemble ; développement d'outils de liaison afin que les différents intervenants auprès des enfants sur leurs journées assurent une continuité de l'accueil ; formation des intervenants à l'observation, à l'écoute, aux bonnes pratiques ;
- A travers le jeu et l'exploration, permettre aux enfants de prendre confiance en eux et de faire de nouvelles acquisitions à leur rythme propre : organisation de la vie collective ; proposition de temps dirigés mais aussi de jeu libre propice à la construction de la personnalité ; diversification des animations proposées (motrices, culturelles, artistiques, sportives, scientifiques) permettant à chaque enfant de développer ses compétences propres ;
- A travers l'implication des enfants dans la vie du groupe et des lieux d'accueil, favoriser leur découverte de l'autonomie, leur socialisation et leur responsabilisation : respect de l'autre y compris dans sa différence, participation à la construction des règles de vie, explication et respect des règles dans le jeu, contribution à l'organisation de la vie quotidienne (matériel, rangement...), choix des animations, prise en compte des initiatives... ; développement d'actions ou de projets d'animation citoyens (écocitoyenneté, lutte contre les discriminations, prévention santé, etc...)
- A travers l'organisation interne et les choix des projets d'animation, contribuer à l'égalité d'accès au loisirs et à la culture : susciter la curiosité des enfants et des jeunes, favoriser les découvertes et les apprentissages sous forme ludique ; appliquer une grille tarifaire et des conditions de fréquentation favorisant l'accessibilité et l'ensemble des formes de mixité ; rechercher des animations innovantes et variées.

Moyens nécessaires :

- Les principaux moyens de mettre en œuvre ces objectifs sont déjà existants : ressources humaines, locaux, équipements de proximité, matériel... Les évaluations régulières permettent d'apporter des évolutions lorsque nécessaire (par exemple la mise en œuvre des espaces ludiques).
- Cependant, afin de développer qualitativement le fonctionnement à la fois dans le respect des besoins des enfants mais aussi dans un souci d'approche plus globale et de bonne gestion, le travail en réseau et la connaissance des acteurs et ressources locales est un atout important : échanges avec d'autres professionnels (par exemple groupe ressources ALSH piloté par l'Agglo de Brive), connaissance des actions culturelles de proximité...
- Cette recherche de mutualisation doit s'accompagner du développement d'un travail en méthode projet qui vient donner du sens aux actions.

3 – Mieux prendre en compte la continuité éducative en favorisant la place des parents dans le projet global :



L'importance de la continuité éducative dans la construction de l'enfant est connue ; de même, les évolutions sociétales récentes et rapides (structures familiales, explosion du numérique, questionnements éducatifs...) s'invitent désormais de façon prioritaire dans l'action publique (cf Stratégie Nationale de Soutien à la Parentalité 2018-2022 : « Plus de deux parents sur cinq jugent aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle de parent... Les parents ne sont bien sûr pas seuls face à ces questions : les différents services ou institutions que l'enfant fréquente (modes d'accueil du jeune enfant, école, activités de loisirs...), l'ensemble des adultes qui l'entoure (cercle familial élargi, cercle amical, professionnels de la petite enfance, de l'éducation, de l'animation, ...) contribuent eux aussi à son éducation, et ont un impact sur son devenir »). Les acteurs accueillant les enfants et leurs familles doivent donc être sensibilisés à l'inclusion de cet enjeu dans leurs pratiques quotidiennes.

La continuité éducative doit permettre une bonne communication avec les familles afin de mettre en place une cohérence sécurisante dans l'accueil de l'enfant. Au-delà, cette communication peut évoluer vers une mission d'accompagnement à la parentalité, facteur de prévention dans les troubles de la relation familiale

Actions :

- Mettre en œuvre des conditions d'accueil permettant aux familles d'organiser sereinement leur vie professionnelle / familiale / individuelle : amplitudes horaires larges et souples, accessibilité financière, modalités de communication, qualité de service.
- Sensibiliser les équipes et les acteurs à l'enjeu de la parentalité : formation (observation, écoute, neutralité, bienveillance) et information sur l'intérêt

de cet enjeu ; diffusion de documentation + repérage et connaissance des partenaires et ressources sociaux locaux vers lesquels orienter les familles lorsque nécessaire.

- Impliquer les familles dans la vie des services : propositions de temps de loisirs partagés, constitution d'un groupe de parents référents sur les temps péri et extra scolaires à l'étude, déploiement de moyens de communication accessibles et adaptés, déploiement d'outils permettant aux familles de visualiser les journées des enfants.
- Créer des conditions favorisant le développement d'un lien de confiance : être disponible pour les familles, les recevoir, proposer une communication individuelle (transmissions quotidiennes mais aussi rendez-vous plus exceptionnels si nécessaire)
- Mettre à disposition des familles des informations relatives aux sujets pouvant les intéresser ou les préoccuper : flyers, affiches, outils de prévention...

Moyens :

- Evaluation régulière de la bonne adaptation du service aux besoins (veille, enquêtes, bilans d'activité)
- Formation et information des équipes
- Désignation d'un référent au sein de l'équipe sur les actions partagées, la recherche de documentation (à destination des collègues ou des parents) / en cours de réflexion.
- Formalisation des modalités d'implication des familles dans le projet de vie (réunions d'information, rencontres avec des référents, « appel à idées ou à projets », participation à l'organisation interne...
- Organisation des espaces : aménagement d'un espace de partage (diffusion des photos des journées des enfants, présentoirs pour documentation et affichage...)

Quelle articulation avez-vous envisagé entre votre PEDT et le Projet d'Ecole ? :

Si les liens avec l'équipe enseignante sont déjà forts sur la commune, le travail de ces dernières années sur les rythmes scolaires et la continuité éducative a permis de dégager des axes pour renforcer la qualité des échanges. Il reste compliqué de proposer une complémentarité totale notamment entre les projets d'animation et les projets d'école, cependant plusieurs actions se sont mises en places et devront être pérennisées voire développées :

- Une communication partagée : réunions communes pour informer les familles, outils partagés (plaquettes), invitation régulière des services communaux aux conseils d'école.
- Des échanges plus formalisés et réguliers : soit sur des questions très concrètes (ex temps consacrés à la présentation des méthodes pédagogiques scolaires pour les agents en charge de l'aide aux devoirs), soit sur des questions individuelles (ex pour un enfant qui interroge par son comportement), soit sur des projets partagés.

Le renforcement des liens entre l'école et l'ALSH est un objectif prioritaire des deux directions ; là aussi il nécessite de dégager du temps d'organisation et de pilotage ; une réflexion sur les possibilités envisageables se met en œuvre.

4. Les activités

4.1 Organisation des temps périscolaires

1 – Lundi, mardi, jeudi, vendredi : jours d'école

Bâtiment « maternel » :	
7h – 8h40	ALSH et transfert jusqu'à l'école par l'équipe d'animation. Arrivée échelonnée des enfants ; les animateurs proposent de petits ateliers auxquels les enfants sont libres de participer et encadrent les enfants selon ce qu'ils choisissent de faire. Gratuité à partir de 8h30 pour le temps de transfert.
8h40 – 8h50	Prise en charge des enfants par les enseignants ; accueil des familles et des enfants de l'ALSH
8h50 – 12h15	Temps de classe
12h15 – 13h35	Pause méridienne ; les enfants rentrent chez eux ou déjeunent au restaurant scolaire (dans ce cas transferts assurés par les agents communaux). Mise en place du temps de repos par les agents communaux (possibilité pour les enfants déjeunant à l'extérieur de revenir dès 13h20).
13h35-13h45	Prise en charge des enfants par les enseignants
13h45-16h20	Temps de classe
16h20 – 19h30	ALSH (gratuité jusqu'à 16h30). 16h20 – 17h20 : collation et ateliers dans les locaux scolaires 17h20-17h30 : transfert au bâtiment ALSH par les agents d'animation 17h30 – 19h30 : ateliers ou jeux libres.

Pour la rentrée 2019-2020, il a été décidé que les enfants les plus jeunes resteront dans leur bâtiment scolaire jusqu'à 17h20. Cette possibilité permet de les préserver des effectifs croissants d'enfants plus grands fréquentant l'ALSH après la classe : ils gardent leurs repères, sont encadrés dans la continuité par leurs assistantes maternelles notamment, et peuvent bénéficier de l'ensemble des espaces nécessaires aux activités mises en place (cour et jeux extérieurs, salle de motricité, sanitaires, etc....) ; les animateurs proposent des ateliers adaptés (motricité, lecture, jeux calmes...) dans un environnement calme.

A 17h30 les enfants rejoignent le bâtiment ALSH avec leurs animateurs ; les effectifs à cette heure sont moins importants et les enfants peuvent intégrer leur salle dédiée, où les animateurs continuent à proposer de petits ateliers (fréquentation libre) mais où ils peuvent aussi choisir de jouer, de se poser avec les copains...

Bâtiment « primaire » :	
7h – 8h35	ALSH et transfert jusqu'à l'école par l'équipe d'animation. Arrivée échelonnée des enfants ; les animateurs proposent de petits ateliers auxquels les enfants sont libres de participer et encadrent les enfants selon ce qu'ils choisissent de faire. Gratuité à partir de 8h30 pour le temps de transfert.
8h35 – 8h45	Prise en charge des enfants par les enseignants ; accueil des familles et des enfants de l'ALSH
8h45 – 12h15	Temps de classe
12h15 – 13h35	Pause méridienne ; les enfants rentrent chez eux ou déjeunent au restaurant scolaire (dans ce cas transferts assurés par les agents communaux).
13h35-13h45	Prise en charge des enfants par les enseignants pour l'accueil de l'après-midi
13h45-16h15	Temps de classe
16h15 – 19h30	ALSH (gratuité jusqu'à 16h30). 16h15 – 16h30 : temps de liaison, collation. 16h45 – 17h45 : ateliers pédagogiques ou étude surveillée 17h45 – 19h30 : espaces ludiques : les enfants sont accueillis par classe et par salle ; des jeux et activités sont réservés à ce créneau et leur sont mis à disposition , sous le regard des animateurs qui les accompagnent dans leurs choix ; ce temps particulier leur permet de découvrir de nouvelles activités , de développer leur autonomie , leurs capacités de réflexion et cognitives, etc... C'est un temps de « liberté encadrée » qui leur est présenté en début d'année, et durant lequel ils ont accès non seulement aux animations classiques qu'ils apprécient, mais aussi à des ateliers de découverte plus originaux. Un animateur est présent dans chaque salle et reste garant du bon déroulement des séances. Les enfants sont responsabilisés dans leurs choix, dans le respect des règles, dans la gestion du matériel... L'aménagement des salles permet aussi aux enfants qui le préfèrent de se poser dans un coin, de prendre un livre ou de discuter entre eux...

Le retour à la semaine de 4 jours de classe implique une réorganisation totale du temps d'accueil l'après-midi. Ainsi les ateliers et l'étude surveillée sont décalés de 16h à 17h45, et les espaces ludiques seront organisés pour la fin de la journée.

Demandez-vous une participation financière aux familles ?

OUI car il s'agit d'un temps ALSH : facturation à la 1/2h modulée en fonction des ressources et de la composition de la famille (pour rappel la facturation s'arrête à 8h30 le matin et commence à 16h30 l'après-midi sur la durée des temps de transfert / liaison)

QUOTIENT FAMILIAL	1 ^{er} enfant inscrit	2 ^{ème} enfant inscrit	3 ^{ème} enfant inscrit	QUOTIENT FAMILIAL	1 ^{er} enfant inscrit	2 ^{ème} enfant inscrit	3 ^{ème} enfant inscrit
0 à 2000€	0.51	0.41	0.21	14001 à 16000 €	0.72	0.62	0.42
2001 à 4000 €	0.54	0.44	0.24	16001 à 18000 €	0.75	0.65	0.45
4001 à 6000 €	0.57	0.47	0.27	18001 à 20000 €	0.78	0.68	0.48
6001 à 8000 €	0.60	0.50	0.30	20001 à 22000 €	0.81	0.71	0.51
8001 à 10000 €	0.63	0.53	0.33	22001 à 24000 €	0.84	0.74	0.54
10001 à 12000 €	0.66	0.56	0.36	24001 € et plus	0.87	0.77	0.57
12001 à 14000 €	0.69	0.59	0.39				

2 – Mercredi

A compter de la rentrée 2019-2020, l'ALSH fonctionnera en journée complète le mercredi, sur le même rythme que les journées de vacances :

- Amplitude d'ouverture 7h-19h
- Souplesse dans les possibilités de fréquentation :

Fréquentation journée complète avec repas	Arrivée entre 7h et 9h	Départ entre 17h et 19h
Fréquentation journée complète sans repas	<i>Matin :</i> Arrivée entre 7h et 9h Départ entre 11h30 et 12h	<i>Après-midi</i> Arrivée entre 13h et 14h* Départ entre 17h et 19h
Fréquentation matin sans repas	Arrivée entre 7h et 9h	Départ entre 11h30 et 12h
Fréquentation matin + repas	Arrivée entre 7h et 9h	Départ entre 13h et 14h
Fréquentation repas + après-midi	Arrivée entre 11h30 et 12h	Départ entre 17h et 19h
Fréquentation après-midi sans repas	Arrivée entre 13h et 14h*	Départ entre 17h et 19h

Demandez-vous une participation financière aux familles ?

OUI : facturation à la journée ou à la demi-journée, modulée en fonction des ressources et de la composition de la famille :

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE (€)			DEMI - JOURNEE (€)		
	1 ^{er} enfant inscrit	2 ^{ème} enfant inscrit	3 ^{ème} enfant inscrit	1 ^{er} enfant inscrit	2 ^{ème} enfant inscrit	3 ^{ème} enfant inscrit
0 à 2000 €	5.28	4.71	3.84	2.64	2.36	1.92
2001 à 4000 €	6.21	5.49	4.40	3.11	2.74	2.20
4001 à 6000 €	8.08	6.31	4.92	4.04	3.16	2.46
6001 à 8000 €	9.16	7.14	5.44	4.58	3.57	2.72
8001 à 10000 €	10.25	7.98	5.96	5.13	3.99	2.98
10001 à 12000 €	11.39	8.75	6.47	5.70	4.38	3.23
12001 à 14000 €	12.47	9.58	6.99	6.24	4.79	3.49
14001 à 16000 €	13.62	10.35	7.51	6.81	5.18	3.75
16001 à 18000 €	14.70	11.18	8.13	7.35	5.59	4.06
18001 à 20000 €	15.84	12.01	8.65	7.92	6.00	4.32
20001 à 22000 €	16.93	12.84	9.16	8.47	6.42	4.58
22001 à 24000 €	18.01	13.67	9.73	9.01	6.83	4.87
24001 € et plus	19.16	14.49	10.25	9.58	7.25	5.13

L'ouverture en journée complète le mercredi va permettre à l'équipe de retravailler des projets thématiques avec un temps de mise en œuvre mieux adapté au suivi et au bon déroulement ; en effet pour avoir exercé accueilli les enfants à la fois sur des journées complètes puis sur des demi-journées après la classe du matin, l'équipe avait pu constater que les enfants étaient moins réceptifs et disponibles après avoir eu école, elle avait donc organisé son travail différemment afin de respecter au mieux ce besoin de « décrocher » : des ateliers plus collectifs, une place plus importante pour le libre-choix. La dynamique d'animations construites sur des journées entières, par session, va donc se remettre en place.

4.2 Organisation des temps extrascolaires

Existe-t-il d'autres temps de prise en charge des enfants que vous souhaitez valoriser dans votre PEDT ?

Pendant les vacances scolaires, c'est également la structure ALSH qui prend en charge les enfants : même équipe, mêmes locaux, même organisation des journées que les mercredis.

L'équipe est renforcée sur ces périodes par des recrutements contractuels, qui amènent un autre regard sur la structure, des idées différentes. De même les projets diffèrent sur ces périodes afin que les enfants se sentent véritablement en vacances. Mais pour les familles et les enfants la continuité et les repères restent, favorisant le lien de confiance.

4.4 Locaux utilisés

Lister l'ensemble des locaux utilisés pour les activités :

Salles d'activité de l'ALSH et du Relais assistantes maternelles

Cour

Salles de classe

Salles municipales, et ensemble des équipements municipaux selon les projets.

5. Organisation, fonctionnement, suivi et évaluation

5.1 Coordination du PEDT

Nom, prénom :	Costes Delphine (coordinatrice) – Delort Jean-François (directeur ALSH)
Adresse :	Mairie, Place de la Liberté, 19 270 Donzenac
Tél. :	05.55.85.72.33 (mairie) / 05.55.22.85.06 (ASLH)
Mail :	alsh.donzenac@yahoo.fr
Statut (fonctionnaire, agent contractuel, etc.) :	agents titulaires FPT
Cadre d'emploi (animateur territorial, etc.) :	Costes D. : rédacteur ppal 1° classe; Delort J.F. : animateur ppal 1° classe

Pourcentage du temps de travail consacré à la coordination du PEDT : 0.1 ETP

5.2 Composition de la structure de pilotage du PEDT

- Présenter la composition du groupe de pilotage dans son ensemble : maire(s) ou président de l'EPCI, techniciens salariés, associations, services de l'Etat, organismes sociaux, directeur(s) d'école(s), chef(s) d'établissement(s), parents d'élèves, etc.

Maire et conseil municipal, notamment commission des affaires familiales, scolaires et périscolaires.

Partenaires institutionnels : Education Nationale, DDCSPP, Conseil Général, CAF

Equipe enseignante, notamment la directrice de l'école et son adjointe

Equipe ALSH : coordinatrice et directeur + animateurs

Représentants des parents d'élève.

Le Comité de pilotage ne travaille pas spécifiquement sur les rythmes scolaires mais sur l'ensemble de la politique d'accueil enfance-jeunesse de la Commune.

- A quelle fréquence et pour quel(s) objet(s) les membres du groupe de pilotage se réunissent-ils en séance plénière ? 1 à 2 fois par an pour prendre connaissance des bilans réalisés et déterminer de nouveaux objectifs ou des objectifs correctifs en fonction des conclusions de ces bilans.
- Quelle est la date de la dernière réunion du groupe de pilotage complet, si un comité est déjà constitué ? 20 mars 2018 : réunion publique menée avec le COPIL.

5.3 Evaluation annuelle du PEDT

Indicateurs retenus :

Quantitatifs :

- Effectifs accueillis + évolution
- Nombre et nature des réunions de concertation / pilotage, des temps de formation et d'information
- Moyens RH déployés en ETP sur les différents volets (encadrement, animation de projet, pilotage)
- Evolution des postes budgétaires consacrés à l'atteinte des objectifs cités ci-dessus

Qualitatifs :

- Niveau de réalisation des objectifs
- Types de projets
- Evolution du fonctionnement du service en lien avec le déploiement de la dynamique de professionnalisation
- Niveau de satisfaction des acteurs (parents, enfants, équipe)